



Extrait du site Terre-en-vue

<https://terre-en-vue.be/actualite/article/notre-prospectus-est-approuve-par-la-fsma>

Notre prospectus approuvé par la FSMA !

- Actualité -

Date de mise en ligne : lundi 20 mars 2017

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

Notre prospectus a été approuvé par la FSMA !

Non, ce n'est pas du langage codé.

On vous explique qui-quoi-pourquoi, car voici une très bonne nouvelle.

La FSMA, c'est l'Autorité des services et marchés financiers. Ses compétences ont été renforcées depuis la dernière crise financière.

Le prospectus, c'est un document juridique qui présente les risques financiers relatifs à un investissement dans la coopérative Terre-en-vue. Un document qui devait être validé par la FSMA.

Et ce document vient donc d'être approuvé !

Ce qui signifie concrètement que dorénavant, nous pouvons accepter les montants de **plus de 5.000Euros de prise de part par coopérateur.**

CQFD ;-)

PS : pour les plus curieux et les intéressés, le document en question est joint à cet article.